

nale, elle devra être relevée jusqu'à cette norme et cela devrait être la tâche de la Commission de gestion qualitative des eaux. Il lui appartient d'élever la qualité de telles eaux. Si la qualité de l'eau d'un bassin est supérieure à la norme, il conviendrait de l'y maintenir.

• (9.10 p.m.)

Cela nous amène à un autre point. Le ministre a dit plusieurs fois que fixer des normes nationales revient à dégrader les eaux de qualité supérieure. Toutes les eaux pures seraient ramenées à la norme minimale. En réalité, il n'en est rien. La première chose qu'il faudrait préciser dans le code national de la qualité de l'eau, c'est la disposition voulant qu'aucune eau ne sera déclassée à un niveau inférieur à son niveau présent. Tous les codes que j'ai consultés sur la qualité des eaux renferment une disposition dans ce sens; il en était de même de l'un des amendements jugés irrecevables aujourd'hui. Cette disposition est fondamentale; on la retrouve dans le code fédéral des États-Unis sur la pollution et dans le code de certains États américains sur la qualité des eaux; j'en ai lu quatre ou cinq. Une telle disposition vient en tête de liste. Elle dit, en général, que, sans égard aux autres normes, on ne doit pas dégrader l'eau au-dessous de sa qualité actuelle. Par conséquent, le raisonnement du ministre selon lequel les eaux du lac Louise deviendraient aussi polluées que celles du port de Hamilton est un raisonnement fallacieux. Je ne sais quelle excuse le gouvernement évoque pour ne pas établir certains critères nationaux de normes, ou autre chose du genre, alors qu'il nous serait si facile d'imposer un degré de pureté pour les eaux canadiennes. C'est tout ce que je veux dire sur le sujet. J'aimerais entendre un député ministériel soutenir une thèse contraire, car je n'en ai pas encore entendue. Le ministre a fait deux déclarations et j'affirme que c'est du bluff. Que ceux qui font partie du comité nous présentent donc la version du gouvernement. Si nous sommes engagés dans un débat, que les députés ministériels qui ont siégé au comité et qui voudraient intervenir nous présentent leur version de l'affaire. Je serai tout ouïe.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme je ne faisais pas partie du comité qui a étudié la question, je présume donc que j'en sais beaucoup moins que ceux qui en étaient membres. Néanmoins, j'aimerais faire un bref commentaire sur la question à l'étude.

Il m'est venu à l'idée en écoutant les seules remarques des députés de ce côté-ci de la

Chambre et en lisant certains des comptes rendus des délibérations du comité, que si un habitant d'une autre planète venait ici écouter notre discussion, il pourrait se demander de quoi il retourne. Je conviens avec le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) qu'il faudrait vraiment nous expliquer pourquoi le ministre juge si inacceptables les simples propositions que renferment les deux motions dont nous discutons. Je vois qu'il est occupé à un travail sans doute important. Tout ce que ces amendements proposent, c'est que la loi devrait donner au gouverneur en conseil l'autorité d'établir des normes nationales de qualité pour les diverses catégories d'eau. Les amendements proposés n'essaient même pas de fixer les normes que le gouverneur en conseil devrait établir. Cette idée se trouvait dans une autre motion jugée inacceptable. Les motions que nous débattons actuellement indiquent simplement que le bill devrait donner au gouvernement le pouvoir de proclamer des normes qualitatives nationales pour différentes catégories d'eau. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi cela est inacceptable au ministre et au gouvernement, et je voudrais en dire quelques mots.

Je me suis rendu compte ces derniers mois que les gens vont mettre la lutte contre la pollution dans la même catégorie que la maternité. C'est une chose dont tout le monde devrait s'inquiéter. Nous nous contentons de déclarer que nous sommes désolés de voir la pollution menacer nos concitoyens. Nous lui déclarons avec grandiloquence une guerre à mort mais, hélas, c'est fort mollement que nous partons à l'assaut.

Le projet de loi dont nous étudions en ce moment une partie, est un exemple de notre nonchalance dans un domaine où tous reconnaissent qu'il faut agir immédiatement pour le bien-être futur de toute l'humanité. Le professeur Richard A. Falk, de l'Université de Princeton et du *Centre for Advanced Study in the Behavioral Sciences* déclare:

La planète et l'humanité sont gravement menacées d'une catastrophe irréversible... L'homme peut être sceptique quand on évoque le «dodo» qui n'a pas su éviter l'extinction, mais les faits laissent présager, pour l'humanité, ce dénouement avec toujours plus de clarté... La planète fait face à quatre menaces conjuguées—guerres de destruction massive, surpopulation, pollution, épuisement des ressources. Elles ont un effet cumulatif. Le problème qui se pose dans un secteur rend plus difficile la solution des problèmes des autres secteurs...

Je signale aux députés en particulier la dernière phrase de la citation:

La source des quatre problèmes c'est l'incompétence des États souverains à diriger les affaires humaines au XX^e siècle.